

SECTION 1	IDENTIFICATION
------------------	-----------------------

Appellation commerciale du produit:	Citricon
Utilisation recommandée pour :	Nettoyant pour avion.
Restrictions d'utilisation:	Pour un usage industriel et institutionnel uniquement
Fabricant:	Maxim Chemical International Inc. 1607 Derwent Way, Delta, B.C. Canada V3M 6K8 (800) 663-9925
Numéro de téléphone d'urgence / Numéro 24 heures :	Canada: Canutec 613-996-6666 U.S.A.: Chemtrec 800-424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers Physiques:	LIQUIDES INFLAMMABLES – Catégorie 3
Dangers Pour la Santé:	SENSIBILISATION CUTANÉE – Catégorie 1 CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU – Catégorie 2 LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES – Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION – Catégorie 1

Éléments d'étiquetage:



Mention D'avertissement:	Danger
Mention de Danger:	H226 Liquide et vapeur inflammables. H315 Provoque une irritation de la peau. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de Prudence:

Prévention:	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 Se laver les mains ou la partie du corps touchée soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Interventions:	P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever / Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau / douche. P305 + P351 + P338 EN CAS D'YEUX: Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage. P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à eau pulvérisée, un émulseur incendie ou un agent chimique sec pour l'extinction. P321 Traitement spécifique (voir l'information sur les premiers soins sur cette étiquette). P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Stockage:	P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination:	P501 Éliminer le produit et son récipient par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Environ Pds.%	Numéro CAS
Alcool éthyloxy	10-30	68439-46-3
L'hydroxyde de potassium	1-5	1310-58-3
D'Limonene	7-13	5989-27-5
Ether monométhyle de dipropylène glycol	1-5	34590-94-8

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Inhalation: Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction: Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux zones environnantes.

Inflammabilité: Liquide et vapeur inflammables.

Point de rupture: 53 °C (PMCC)

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour la lutte contre l'incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu.

Risques inhabituels d'incendie/explosion: La fumée peut contenir des composés toxiques et / ou irritants non identifiés.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit: porter un équipement de protection. Conscire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage: utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et à l'abri du gel.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition:

OSHA (PEL): S.O

ACGIH TLV: S.O

Autre limite d'exposition: S.O

Contrôles d'ingénierie appropriés: Ventilation générale adéquate.

Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle:

Gants: Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.

Masques/Lunettes de protection: Lunettes protectrices contre les agents chimiques ou lunettes de sécurité si un contact avec les yeux est susceptible de se produire.

Appareil respiratoire: Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et le brouillard dans les zones confinées.

Tablier: Non requis pour une utilisation normale du produit.

Bottes: Non requises pour une utilisation normale du produit.

Autres équipements de protection: bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Liquide rose clair, légèrement visqueux.
Odeur:	Parfum de citron.
Seuil d'odeur:	S.O
pH:	11,0 – 12,0
Point de fusion/Point de congélation:	S.O
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	S.O
Point d'éclair:	53 °C (PMCC)
Taux d'évaporation (eau = 1):	S.O
Inflammabilité:	Liquide et vapeur inflammables
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité:	Aucun.
Pression de vapeur:	S.O
Densité de vapeur:	S.O
Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1):	1,01 à 20 °C
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau
Coefficient de partition: n-octanol/eau:	S.O
Température d'auto-inflammation:	S.O
Température de décomposition:	S.O
Viscosité:	S.O

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: S.O.

Stabilité chimique: Stable dans des conditions de stockage normales.

Possibilité de réactions dangereuses: S.O.

Conditions à éviter: Températures supérieures à 30°C (86°F) et inférieures à 5°C (41°F).

Incompatibilité: Éviter le contact avec les aldéhydes, les halogènes, les acides forts, les oxydants forts, les alcalis, les amines, l'oxyde d'éthylène, les hydrocarbures halogénés, les isocyanates.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone. La fumée peut contenir des composés toxiques et / ou irritants non identifiés.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Ingestion, contact avec la peau et les yeux.
Symptômes:	Irritant pour la peau. Corrosif pour les yeux.
Estimations de la toxicité aiguë:	Voie orale > 2000 mg/kg, cutanée > 2000 mg/kg
Cancérogénicité:	Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S.O.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées d'élimination des déchets: réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMD canadien
 Numéro d'identification ONU: 1993
 Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., (d'limonene)
 Classe(s) de danger pour le transport: 3
 Groupe d'emballage: III

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATIONS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

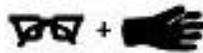
4 = Extrême
 3 = Élevé
 2 = Modéré
 1 = Léger
 0 = Négligeable

SIMD

3	Santé
2	Inflammabilité
0	Réactivité
B	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection
 C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD
 Groupe B



Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CFR 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (RCR 4).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des acronymes:

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
CRF Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
SIMD (HMIS) Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System)
CIRC (IARC) Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
FDS (SDS) Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
MSHA Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
S.O. Sans objet (Non disponible)
NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
NTP National Toxicology Program (Programme de toxicologie nationale des États-Unis)
OSHA Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
PEL Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
TDMD Transport De Marchandises Dangereuses
TLV Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
ONU (UN) Organisation des Nations-Unies (United Nations)
SIMDUT (WHMIS) Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022